

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(142^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 16 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI

1. — **Discussion et vote sur le motion de censure** (p. 5017).
 Discussion générale (suite) :
 MM. Didier Chouat,
 Vouillot.
 Clôture de la discussion générale.
 Explications de vote :
 MM. Claude Labbé, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ;
 Michel Suchod,
 Perrut, le ministre chargé des relations avec le Parlement,
 Jean Brocard, le président.
 Suspension et reprise de la séance (p. 5025).
 M. Jacques Brunhes.
 Rappel ou règlement (p. 5025).
 MM. Jean Brocard, le ministre chargé des relations avec le Parlement.
 Scrutin public à la tribune.
 Suspension et reprise de la séance (p. 5026).
 Proclamation des résultats du scrutin.
 La motion de censure n'est pas adoptée.
 M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.
2. — **Loi de finances pour 1982.** — Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 5026).
 M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.
 M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.
 M. Christian Goux, président de la commission des finances.
 Passage à la discussion des articles.
 Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. — **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 5027).
 4. — **Dépôt de rapports** (p. 5027).
 5. — **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 5027).
 6. — **Ordre du jour** (p. 5027).

PRÉSIDENCE DE PIERRE GUIDONI,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DISCUSSION ET VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par M. Labbé et cinquante-deux membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, pour la troisième fois en six mois, une motion de censure est déposée par les groupes de l'opposition sur le bureau de l'Assemblée.

On peut s'interroger sur le sens exact d'une telle démarche, lorsqu'on sait que cette motion, pas plus que les précédentes, n'a quelque chance d'être adoptée. La réponse, nous la connaissons, nous, à gauche, qui, pendant des années, avons déposé de nombreuses motions de censure, alors que nous étions minoritaires. L'objet véritable de cette procédure est de contraindre le Gouvernement et sa majorité à un débat de politique générale. Ce débat, nous ne le fuyons pas, bien au contraire. Il est toujours bon d'aller au fond des choses, messieurs de l'opposition.

Parmi les motifs que vous mettez en avant pour censurer le Gouvernement sur sa politique économique et sociale, vous accordez une place importante à la situation de l'agriculture et des agriculteurs, puisque vous consacrez un paragraphe au maintien du revenu et à l'effort de solidarité en faveur de cette catégorie de travailleurs et de citoyens. Les hasards de l'organisation des débats de notre Assemblée font que la discussion sur votre motion de censure fait suite au débat sur le « collectif agricole », si bien que mes collègues de la majorité, ainsi que M. le ministre chargé du budget et Mme le ministre de l'agriculture vous ont par avance fourni bon nombre d'éléments de réponse solides et s'appuyant sur des chiffres.

Permettez-moi tout de même de revenir sur le fond. Si vous argumentez sur ce terrain, celui de la défense du revenu des agriculteurs, c'est parce que vous constatez, comme tout le monde, des signes de mécontentement dans le monde agricole. En vérité, vous cherchez, mesdames et messieurs les élus des groupes conservateurs, à récupérer ce mécontentement à des fins politiques. Ce n'est pas ainsi que vous contribuerez à rétablir la paix sociale et la confiance. Nous, les socialistes, notamment les élus des régions rurales, nous ne nions pas la réalité des difficultés qui frappent de nombreux agriculteurs.

Vous dites que le Gouvernement n'a rien fait pour maintenir le revenu des agriculteurs. Mais vous savez bien qu'avant le mois de mai, et pendant des années, tout a été fait pour limiter le niveau des prix agricoles ! On a laissé se constituer des montants compensatoires tels que les prix de soutien en République fédérale d'Allemagne ont été, pendant plusieurs années, de 20 à 30 p. 100 supérieurs à ceux de la France. Les éleveurs de porcs — en Bretagne, notamment — en savent quelque chose. Cela a eu pour conséquence de freiner la puissance agricole de la France en Europe par rapport à celle de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Le nouveau Gouvernement n'a rien fait, dites-vous. Il a au moins décidé lors de la dévaluation de septembre, vous vous en souvenez, de ne pas constituer des montants compensatoires monétaires français.

D'une façon plus générale, les problèmes de revenus sont examinés à l'occasion de la conférence annuelle agricole, qui est aussi l'occasion de faire le point et de prendre des décisions. Que ces décisions soient contestées et jugées insuffisantes par les organisations professionnelles des agriculteurs, c'est assez naturel. Tous les syndicats le savent bien, une négociation aboutit à un compromis, et ce compromis, même s'il est jugé insuffisant, constitue une avancée. Quelque 5,6 milliards de francs consacrés à l'ensemble des aides et aux mesures structurelles dont bénéficieront les agriculteurs, ce n'est tout de même pas négligeable !

Rassurez-vous : nous avons bien conscience que ces mesures et ces crédits ne viendront pas immédiatement à bout de toutes ces difficultés. Nous ne sommes pas présomptueux, et nous savons bien qu'en matière de revenu agricole, nous ne parviendrons pas en huit mois à corriger toutes les erreurs, tous les retards accumulés en huit ans. C'est bien le problème : puisque vous nous demandez de rattraper vos insuffisances, laissez-nous, au moins, du temps, et surtout le choix des moyens pour y parvenir. M. Foyer, à cet égard, a fait hier soir à cette tribune des déclarations sans ambiguïté et sans complaisance, surtout pour le prédécesseur de Mme Cresson.

Sans doute nous faut-il expliquer tout cela à l'opinion tout entière. Vous, mes chers collègues, nous ne vous convaincrons pas, nous le savons, mais ce n'est pas l'essentiel. Il nous faut expliquer davantage la nouvelle politique agricole aux agriculteurs eux-mêmes.

M. Philippe Séguin. Ah !

M. Didier Chouat. Eux savent que leur revenu a constamment baissé pendant huit années consécutives. Les Bretons, par exemple, ont pu mesurer que cette baisse additionnée d'année en année sur la période 1973-1980 a oscillé de 25 à 33 p. 100 selon le type de production.

Les agriculteurs que nous recevons dans nos permanences, ceux qui viennent nous décrire leur situation catastrophique, économiquement et humainement, ceux qui nous appellent au secours, ceux-là savent que ce n'est pas le Gouvernement de gauche qui, en sept mois, les a précipités dans ce gouffre. A tous ceux-là, nous allons expliquer que la politique de solidarité mise en œuvre implique un minimum de sévérité.

Lorsque nous abordons les aspects sociaux de la politique agricole, cessons aussi de parler de l'agriculture française comme s'il s'agissait d'un modèle unique alors que la réalité vivante, c'est la multiplicité des situations et même les antagonismes d'intérêt entre les agriculteurs, selon la taille de l'exploitation, le mode de faire-valoir et même le type de production.

« Agriculture », au singulier, « agriculteur », au singulier, cela n'a pas de sens. M. Clément tout à l'heure employait ces mots mais je suis obligé de lui dire que cela ne correspond à aucune réalité économique et sociale.

Prétendriez-vous qu'au XIX^e siècle les personnages célèbres, Jacquou le Croquant et le comte de Nansac, étaient à classer dans la même catégorie socio-professionnelle, celle des agriculteurs, que leurs conflits étaient simplement l'opposition entre deux tempéraments ?

M. Claude Labbé. Vous êtes vraiment passiste !

M. Didier Chouat. C'était un bon sujet de roman ou, maintenant de film, mais ce n'est pas la réalité historique. Eh bien !

aujourd'hui, je puis vous affirmer qu'il y a encore et des Jacquou et des comte de Nansac dans les campagnes françaises.

M. Jacques Godfrain. Il y a aussi des croquants !

M. Didier Chouat. Et nous, socialistes, nous, la gauche, nous sommes d'abord du côté des agriculteurs les plus défavorisés. Voilà la vérité.

Je veux rappeler la comparaison qu'a faite hier soir mon collègue M. Tavernier : l'an dernier, les 155 000 exploitants les plus modestes n'ont reçu en moyenne que 542 francs au titre de l'aide au revenu. Pour 1981, ces mêmes exploitants sont assurés de percevoir 3 000 francs avec l'aide à caractère social. Mais ceux dont le chiffre d'affaires dépasse 250 000 francs, calculé avec un système de pondération qu'il ne faut pas oublier, et qui avaient perçu 2 000 francs l'an dernier en moyenne, ne percevront rien en 1982, c'est vrai. C'est cela, la solidarité. Donner un peu à tout le monde sans exception, comme vous le préconisez, ce n'est pas de la solidarité, c'est, excusez-moi de le dire, de la démagogie. Et donner le plus à ceux qui ont déjà le plus et le moins à ceux qui ont déjà le moins, comme vous l'avez fait pendant des années, ce n'est ni de la solidarité ni de la démagogie. Cela s'appelle de l'injustice, et nous n'en voulons plus.

Il est temps de sortir de ce système d'aides directes aux agriculteurs qui engendre des injustices, des conflits et surtout qui fait passer les bénéficiaires de ces aides pour de perpétuels assistés. Cela est malsain pour tout le monde.

Le seul moyen de sortir de cette situation bloquée, c'est de mettre en œuvre des réformes de structure importantes. C'est pourquoi, dans le cadre de la conférence annuelle, le Gouvernement a eu raison de prévoir dès 1982 les moyens de mettre en place des offices par produits ou par filières de produits qui, seuls, pourront organiser les marchés de telle sorte qu'à terme soit garanti le revenu des exploitations familiales petites et moyennes.

Dans le même esprit, des crédits seront affectés aux S. A. F. E. R. et aux futurs offices fonciers, afin que, progressivement, ce problème foncier cesse d'être une entrave économique au développement des exploitations et surtout à l'installation des jeunes.

Faut-il souligner qu'au total l'ensemble de ces mesures — aides économiques, réformes structurelles — concernera la totalité des agriculteurs, que tous en tireront profit ?

On nous dit parfois que le Gouvernement aurait pour seul souci d'aider l'agriculture la plus déficiente, la moins dynamique, de pénaliser, au contraire, l'agriculture en expansion. Cela n'est pas vrai puisque je viens de montrer en quoi les mesures essentielles allaient permettre, à terme, de donner un nouveau souffle économique à l'ensemble des activités agricoles du pays.

Allons plus loin, cependant. Oui, c'est vrai, en 1981-1982, il faut aider les agriculteurs les plus modestes, tout ceux qui connaissent le plus de difficultés, et ce n'est ni de l'assistance sociale ni du misérabilisme. D'ailleurs, que proposez-vous à la place ?

M. Foyer — je le cite encore une fois — disait hier soir qu'il convenait de favoriser le départ de ceux des agriculteurs qui connaissent le plus de difficultés, qu'il fallait les encourager à partir en leur accordant des indemnités de caractère social comme pour les salariés victimes d'un licenciement économique, si j'ai bien compris sa déclaration.

L'idée est intéressante, sans doute, mais elle n'est pas juste. Concrètement à quoi conduirait-elle, si elle était appliquée ? Vous le savez bien, à augmenter le nombre des chômeurs. Je connais en Bretagne des paysans au chômage, de ces fermiers locataires qui, pour toutes sortes de raisons, ont dû abandonner leur exploitation et n'ont plus d'activité à cinquante-cinq, cinquante-trois, cinquante ans. Quel reclassement leur proposeriez-vous ?

Où, sans doute, il en coûtera à la collectivité, à l'économie nationale. C'est vrai. Mais faire que le maximum des exploitants demeurent dans leurs fermes, c'est aussi et d'abord participer à la bataille que mène le Gouvernement actuel pour l'emploi et contre le chômage.

Suivre la proposition de M. Foyer, dont je ne sous-estime pas la générosité d'intention, conduirait à favoriser les départs volontaires dans les régions où les conditions d'exploitation sont les plus dures, c'est-à-dire les zones de montagne, les régions comme la Bretagne intérieure et, d'une manière générale, l'ensemble des régions et des zones défavorisées, ce qui contribuerait à accroître encore cette désertification qui se développe depuis tant d'années.

Nous, au contraire, nous voulons mettre un frein à ce processus. Nous voulons, dans la mesure du possible, inverser la tendance. C'est difficile, certes, parce qu'après vingt-trois années de gouvernement conservateur, les deux tiers des exploitations agricoles françaises ont disparu. Lorsque vous étiez la majorité...

M. Jacques Godfrain. Et nous le serons à nouveau !

M. Didier Chouat. ... vous étiez les spécialistes du double langage : en province, auprès des agriculteurs de votre circonscription, vous étiez plus que compatissants ; la situation était grave, disiez-vous, il fallait que le Gouvernement s'en préoccupe davantage — celui de M. Chirac ou celui de M. Barre. Vous étiez, bien sûr, aux côtés des agriculteurs qui demandaient une amélioration des revenus, la suppression des montants compensatoires monétaires, par exemple. Et puis, dans cet hémicycle, votre comportement était à l'opposé. Vous votiez tous les budgets de l'agriculture sans sourciller. Vous refusiez toutes les propositions venant de la gauche. Bref, vous aviez oublié ici vos engagements et votre ferme résolution.

M. Jacques Godfrain. Qui a créé la D. J. A. ?

M. Didier Chouat. Nous sommes fermement décidés à adopter un comportement beaucoup plus responsable. Nous n'avons pas, nous, socialistes, dans nos circonscriptions, honte de la politique agricole du Gouvernement de la France. Nous nous sentons prêts à l'expliquer sur le terrain, à montrer les orientations, à développer les arguments positifs, à faire comprendre le cheminement et la logique de notre projet.

M. Philippe Séguin. Vous aurez du mérite !

M. Didier Chouat. Lorsque nous disons que cette nouvelle politique est davantage soucieuse de justice et de démocratie, nous sommes compris par les agriculteurs.

Justice, puisque les efforts de solidarité sont répartis dans le sens que j'ai expliqué tout à l'heure.

Démocratie, puisque, pour la première fois, l'ensemble des organisations syndicales agricoles sont maintenant reconnues et peuvent se faire entendre à Paris comme dans chaque département. Cette reconnaissance du pluralisme constitue, avouez-le, un progrès essentiel. Pour ma part, je ne comprends pas, d'ailleurs, qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que soit mis fin au système du syndicat unique et officiel par l'agriculture française. C'est là un mauvais coup porté contre une puissante fédération de syndicats agricoles, nous dit-on. Allons donc ! Nous sommes convaincus, au contraire, que des liens trop étroits entre un syndicat et l'Etat sont une entrave à l'exercice des libertés.

M. Philippe Séguin. Il fallait le dire !

M. Didier Chouat. Tel est, d'ailleurs, je crois, votre avis quand il s'agit du syndicalisme ouvrier, ou quand il s'agit, monsieur Séguin, des régimes de l'Europe de l'Est. Vous verrez, en définitive, d'ailleurs, que l'ensemble des organisations syndicales agricoles ne souffriront pas de cette cure de liberté, bien au contraire.

Oui, nous allons expliquer la politique agricole du Gouvernement et de sa majorité. Nous allons aussi continuer à être à l'écoute des agriculteurs, de tous les agriculteurs sans exception, de ceux qui vont continuer à connaître des difficultés, de ceux qui ont accru leurs capacités productives au prix d'un très lourd endettement. Nous allons aussi écouter ceux qui, aujourd'hui peu nombreux mais dont l'audience grandit, nous affirment qu'il faut repenser profondément le modèle de développement agricole de la France. Ils sont tout de même assez nombreux pour commencer à faire entendre leurs voix, dans l'Ouest, par exemple. Ayant fait l'expérience d'un développement rapide, selon le modèle productiviste, ils s'aperçoivent qu'aujourd'hui cette voie ne mène nulle part. Ils font le bilan, celui d'une agriculture dépendante : dépendante du marché et de la loi de la jungle, dépendante de ses approvisionnements extérieurs pour les consommations intermédiaires, dépendante des banques et des grandes firmes capitalistes.

Voilà le bilan : des exploitants agricoles prennent conscience qu'ils sont devenus des exploités de l'agriculture.

Alors, ils cherchent autre chose : une forme d'agriculture moderne, productive mais plus économe en énergie, en produits importés et, notamment, dans ces aliments pour l'élevage qui sont produits dans des pays sous-développés au détriment des cultures vivrières. Ils cherchent une agriculture plus autonome vis-à-vis des banques et du système capitaliste, bref, une agriculture capable de se développer avec tous ses travailleurs et pas seulement au profit d'une minorité.

C'est parce qu'il faut persévérer dans cette recherche, l'encourager, que nous approuvons la politique agricole du Gouvernement et que nous ne voterons pas la censure que proposent et défendent aujourd'hui dans cette Assemblée les forces politiques du passé. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vouillot.

M. Hervé Vouillot. Mesdames, messieurs, faut-il le dire ? Ce débat est décevant. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

On nous avait promis un bilan de la politique économique du Gouvernement : on allait nous expliquer que, après six mois au pouvoir, celui-ci n'était pas parvenu à empêcher la détérioration accélérée de la situation économique et sociale du pays, qu'il était responsable de l'accélération du chômage et de l'inflation. (*Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Godfrain. Bravo !

M. Hervé Vouillot. Mais l'opposition n'a pas pris au sérieux sa propre motion de censure, et c'est grave pour la démocratie.

En effet, étrange motion de censure et étrange opposition ! Curieuse initiative que de censurer le Gouvernement alors qu'apparaît à nouveau la croissance économique !

M. Philippe Séguin. Un frémissement !

M. Hervé Vouillot. Ainsi, et après des échecs répétés, c'est ce moment qu'a choisi la nouvelle opposition pour mettre en difficulté la nouvelle majorité, après avoir, pendant sept ans, gouverné le pays par la parole, qui lui tenait lieu de politique. Aujourd'hui, par des gestes relevant de la magie, elle organise une conversion difficile : face aux réalités, au temps des explications des échecs a succédé celui des incantations dérisoires.

Messieurs, il serait de votre intérêt, comme de celui du pays, que l'opposition devienne moins insignifiante dans le débat économique et politique. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Clément a parlé d'un « frémissement de la consommation ». Or 4 p. 100 d'augmentation en volume, c'est, en fait, considérable dans la mesure où, à une relance massive et brutale « à la Chirac », nous avons préféré la durée et une relance progressive.

Le premier phénomène auquel vous refusez de reconnaître une réalité, c'est cette reprise de la consommation à un rythme soutenu...

M. Philippe Séguin. A un rythme soutenu ?

M. Hervé Vouillot. ... et, depuis le mois de juillet, la stabilisation des demandes d'emploi non satisfaites corrigées des variations saisonnières...

M. Philippe Séguin. Oh, la, la !

M. Hervé Vouillot. ... contrairement à toutes les affirmations qu'on a pu entendre.

Vous refusez de voir cette « sortie du tunnel » que vous nous avez annoncée avec solennité pendant sept ans... et qui apparaît au bout de sept mois ! (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Un député du rassemblement pour la République. C'est la meilleure !

M. Hervé Vouillot. Oui, la reprise est là, constatée par tous les indices de conjoncture de l'ensemble des instituts...

M. Jacques Godfrain. Par les caisses d'épargne !...

M. Hervé Vouillot. ... par l'ensemble des publications, fussent-elles d'ailleurs de droite, même si cela est alors écrit entre les lignes. Un grand journal du soir pouvait écrire il y a quarante-huit heures : « L'élément le plus positif de la gestion socialiste est évidemment la reprise de la croissance. »

M. Philippe Séguin. Que valent les autres !

M. Hervé Vouillot. Cette reprise est d'ailleurs celle que nous espérons. La deuxième réalité est en effet que nous sommes, en ce mois de décembre, fidèles au rendez-vous que nous avions fixé en prenant nos premières décisions. Les indices qui ont été modifiés sont ceux-là mêmes dont nous avions prévu qu'ils bougeraient les premiers.

Nous arrivons donc au moment où chacun est en droit de porter un jugement sur les premiers effets de notre politique. Or ce qui vous gêne, messieurs de la droite, c'est bien que la reprise ait lieu maintenant. Si elle était intervenue en juillet ou en août, vous auriez prétendu qu'elle résultait de l'application de votre politique. Mais, aujourd'hui, personne ne s'y trompe ; ni l'économiste qui sait combien la notion de délai est importante en la matière ; ni l'homme de la rue qui, par simple bon sens, a compris que la reprise en France est bel et bien due à la mise en œuvre de notre politique.

Certes, cette reprise n'est pas générale, même si elle est celle que nous attendions. Pour la juger, il convient cependant de se référer à des éléments qui ne sont contestés par personne.

Ainsi — troisième réalité — cette reprise est le premier élément d'une croissance que l'ensemble des organismes d'études

économiques nationaux ou internationaux, publics ou privés, français ou européens relèvent dans des estimations qui concordent toutes.

Nous pouvons, messieurs de la droite, évaluer la différence que chacun pourra constater en 1982 entre la première année de gestion de la gauche et la dernière année de gouvernement de la droite. Ainsi que le dit un slogan publicitaire : « Ecoutez la différence ! » Vous devriez d'ailleurs noter les chiffres que je vais citer afin d'éviter de vous exprimer, à l'avenir, sans savoir de quoi vous parlez ! En un an le P. I. B. aura enregistré une progression située entre 80 milliards et 100 milliards de francs ; les Français auront disposé d'une cinquantaine de milliards de francs supplémentaires pour leur consommation ; les ressources fiscales de l'Etat et des collectivités locales auront progressé de 20 milliards de francs ; notre système de santé aura bénéficié de 20 milliards de francs supplémentaires. Nous aurons en outre réalisé la stabilité de l'ensemble des prélèvements fiscaux et sociaux que vous n'avez jamais pu instaurer.

Telles sont les perspectives qui ne sont plus contestées, sauf par certaines déclarations intempestives que des membres de la droite ont proférées dans cet hémicycle.

M. Jacques Marette. C'est totalement absurde ; vous dites n'importe quoi !

M. Hervé Vuillot. La quatrième réalité que vous refusez d'admettre, car elle vous gêne, concerne la politique du partage du travail.

M. François Grussenmeyer. Il n'y a que la foi qui sauve !

M. Hervé Vuillot. Vous savez pourtant pertinemment que que cette politique est amorcée, notamment avec la mise en œuvre des contrats de solidarité.

M. Jacques Godfrain. A Lille !

M. Hervé Vuillot. Il a d'ailleurs fallu agir d'urgence afin qu'elle donne des résultats dès 1982. Or vous cherchez à freiner, par vos déclarations, la dynamique de cette procédure des contrats de solidarité, car cela vous gêne.

Malgré tout vous n'y pouvez rien : cette dynamique existe. Nous apprenons, chaque jour, — il suffit de lire la presse — que de nouvelles entreprises s'associent à cette politique. Vous n'avez d'ailleurs certainement pas manqué de relever, messieurs de la droite, que des présidents de syndicats patronaux avaient signé des contrats de solidarité. Chaque jour qui passe témoigne du succès de cette politique de partage du travail qui, lorsqu'elle produira ses pleins effets en 1982, apportera probablement aux Français 500 à 1 000 emplois supplémentaires par jour.

De multiples raisons vous empêchent de casser cette dynamique. D'abord la norme des trente-cinq heures sera une réalité pour toutes les entreprises en 1985.

M. Jacques Godfrain. Il n'y aura plus d'entreprises à ce moment-là !

M. Hervé Vuillot. Ensuite, le rythme légal se met en place partout.

Par ailleurs des aides spécifiques seront accordées aux entreprises qui iront plus vite. Il peut en effet être de leur intérêt même d'accélérer ce mouvement. Ce ne sera jamais pour faire plaisir au Gouvernement qu'une entreprise signera un contrat de solidarité. Elle n'agira ainsi que si s'ouvrent à elle des perspectives de croissance. Or celles-ci existent désormais.

Certes chacun comprendra que nous devons attendre encore six mois avant que les premiers effets de la croissance et de l'application de la politique de partage du travail se fassent sentir sur le niveau de l'emploi. Abstraction faite de tout effet d'hémicycle, une analyse objective de la tendance nous permet d'affirmer que l'ensemble du dispositif jouera pleinement son rôle dans la lutte contre le chômage dès le milieu de l'année 1982.

Telle est la dynamique qui vous est insupportable car, ajoutée à la croissance, elle marque, définitivement, aux yeux des Français, la réussite de notre politique.

M. Jacques Marette. Le pire, c'est qu'il y croit !

M. Hervé Vuillot. Vous avez sans doute compris aussi que, dans le cadre de cette politique, la productivité elle-même connaîtra une croissance.

Il est d'ailleurs significatif que vous n'avez pas rappelé vos prévisions en la matière. En effet, vous nous avez laissé un pays atone au niveau de la productivité, un pays devenu incapable, depuis deux ans, de l'augmenter de plus de 1 p. 100 par an. Or qui dit productivité, dit compétitivité et toutes les estimations reconnaissent que cette politique de croissance et de partage du travail nous conduira à un gain de productivité de 4 p. 100 en 1982. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Marette. C'est du délire !

M. Hervé Vuillot. Vous avez naturellement évoqué, messieurs de la droite, l'environnement international et j'en dirai quelques mots car il gêne le développement de notre politique, en nous tirant vers le bas et en freinant le progrès. Pourtant il n'empêchera pas la France d'être en 1982 dans le peloton de tête pour la croissance ; elle occupera peut-être même la première place pour l'Europe occidentale.

Malheureusement, la plupart des grands pays industriels appliquent des théories semblables aux vôtres. Vous vous apprêtez ainsi à mettre en œuvre en France une politique qui échoue partout, aux Etats-Unis comme en Grande-Bretagne, entraînant un recul généralisé des P. I. B.

Je lisais, il y a quelques jours, une déclaration que l'un des vôtres, M. Poujade, maire de Dijon, a prononcé devant les assises du rassemblement pour la République : « Il ne faut plus faire référence à M. Reagan. » Quel aveu ! Vous avez aujourd'hui honte de vos propres idées car elles ne sont plus présentables. C'est d'ailleurs l'un de vos idéologues en matière d'économie qui disait : « L'état de pauvreté est un état d'esprit ; l'état de chômage est un état de paresse ! »

M. Philippe Séguin. Qui a dit cela ?

M. Hervé Vuillot. Comment s'étonner, dans ces conditions, que vous réclamez avec insistance — nous l'avons encore entendu cet après-midi — le blocage de la demande, le repli des dépenses publiques et le recul de la solidarité nationale ?

Nous pensons, quant à nous, que la pauvreté correspond tout simplement à un état de revenus, que le chômage est une humiliation individuelle et un facteur de désagrégation sociale.

Enfin la dernière réalité tient au fait que, vous étant trompés en juin dans les pronostics que vous portiez sur la réussite de notre politique, vous êtes aujourd'hui incapables de dégager la moindre cohérence dans la formulation de vos critiques. Certes, vous avez parfaitement le droit de critiquer la politique gouvernementale ; encore faudrait-il que certaines lignes de fonds sous-tendent quelques propositions. Les faits démontrent en effet que vous vous êtes lourdement trompés aux mois de juin et de juillet en analysant notre politique.

M. Jacques Godfrain. Ce sont les Français qui se sont trompés !

M. Hervé Vuillot. Les premiers résultats de notre politique vous ont déstabilisés politiquement et même intellectuellement.

M. Charles Miossec. Vous voulez déstabiliser le pays !

M. Hervé Vuillot. Si vos ténors n'ont pas parlé aujourd'hui, est-ce vraiment un hasard ? Vous avez dit aux Français — nous l'avons même entendu en commission des finances — que la relance par la consommation serait inefficace !

M. Antoine Gissingier. Naturellement !

M. Charles Miossec. C'est le pays qui jugera !

M. Hervé Vuillot. Vous avez également déclaré que la relance par le déficit budgétaire ne serait pas contrôlée et que, avec la gauche, il n'y aurait pas croissance mais aggravation de l'inflation.

M. Claude Labbé. C'est vrai !

M. Charles Miossec. Cela se vérifie tous les jours.

M. Hervé Vuillot. En réalité, chacun peut constater aujourd'hui que la croissance repart et que l'inflation est ralentie.

M. Charles Miossec. Vous avez aggravé le chômage !

M. Hervé Vuillot. Seuls des politiciens de mauvaise foi peuvent contester les chiffres.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Hervé Vuillot. Je conclus, monsieur le président. Messieurs de la droite, vous ne pouvez accepter ces réalités car elles vous sont réellement insupportables. Vous ne pouvez les accepter car elles retirent tout fondement intellectuel, moral et politique à votre action et à vos projets. C'est pourquoi vous tentez de les masquer en engageant dans tout le pays une immense bataille de désinformation, relayée par certains médias et, il faut le dire, par certaines corporations afin de falsifier la réalité.

M. Philippe Séguin. Avouez qu'en ce qui concerne les médias, nous n'abusons pas !

M. Hervé Vuillot. Cette offensive politique et idéologique de très grande ampleur échouera, car les faits s'imposent chaque jour aux Français.

Tel est donc l'état de l'opposition. Dans l'intérêt même de la démocratie, il faut souhaiter que les motions de censure à venir ne se réduisent pas à des rites incantatoires, en marge de toute

réalité. La discussion de celle-ci aura en tout cas permis d'informer non seulement l'opinion publique mais également l'opposition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La discussion générale est close.

Explications de vote.

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote. Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, monsieur le ministre — j'aurais aimé dire « monsieur le Premier ministre » mais son absence constitue sans doute une manifestation du changement — mesdames, messieurs, lorsque nous avons déposé il y a trois mois notre première motion de censure, cela risquait de paraître un peu hâtif. Il est vrai que notre rapidité n'était en fin de compte qu'une réponse à votre fébrilité.

Sept mois se sont maintenant écoulés au cours desquels vous êtes appliqués à charger lourdement la barque des réformes, du changement, des « transformations », au risque de la faire couler. Tout ce que nous vous disions hier se confirme aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Clément Théaudin. Cela reste à prouver.

M. Claude Labbé. Depuis sept mois, vous déployez à l'égard de presque toutes les catégories de Français — rares sont ceux qui y échappent — une inquiétante sollicitude, qu'il s'agisse des chefs d'entreprise, des agriculteurs, des assurés sociaux ou des contribuables, si bien que, aujourd'hui, ces Français vous demandent surtout de ne pas continuer à leur prodiguer un tel intérêt. Ce sentiment a fort bien été traduit par M. Jacques Delors lorsqu'il a souhaité une pause, c'est-à-dire un coup d'arrêt à votre politique.

Or mesdames, messieurs, qui pourrait souhaiter s'arrêter, même un court instant, dans une marche vers le bonheur ? Si une voix aussi autorisée — une voie intérieure — s'est élevée pour demander que l'on n'aille pas plus loin, c'est que vous faites fausse route.

Mais c'est là que, pour une fois, vous vous montrez très catégoriques en affirmant que vous poursuivrez dans la voie que vous vous êtes tracée. Peu importe que vous conduisiez ainsi la France vers le désordre économique ! Pour vous, le dogme passe avant la raison et là où s'installe la doctrine nous savons qu'il existe souvent peu de place pour les réalités.

Le jugement que Georges Marchais porte sur votre action est flatteur. Il pense, lui, que vous êtes dans la bonne direction.

M. Clément Théaudin. Enfin un connaisseur !

M. Claude Labbé. Il veut sans doute dire un peu plus à l'Est ! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.) Ce satisfecit appuyé ne vous gêne-t-il pas au moment où nous voyons s'écrouler le régime polonais dans le chaos de la répression militaire et policière, avec tous les risques que cette situation implique pour la paix du monde ?

Mme Denise Cacheux. Récupération !

M. Claude Labbé. Les Français ne voient-ils pas, au-delà du drame que vivent nos amis polonais libres, l'échec inéluctable de toute société socialiste ? Tous les systèmes de ce type sont condamnés au processus classique d'une dégradation plus ou moins lente des mécanismes économiques, toujours suivie d'une reprise en main brutale ; il suffit de rappeler l'ordre sinistre de Budapest, de Prague, de Varsovie.

Vous fondez votre action sur la lutte des classes, c'est-à-dire sur l'affrontement social entre les Français, alors que face à un monde dangereux, menaçant, il faudrait les rassembler. Depuis sept mois, loin de modifier votre comportement, vous n'avez fait que l'aggraver.

Vous évoquez, bien sûr, le sort des moins riches et les revalorisations auxquelles vous avez procédé. Sachez que nous ne nions pas la nécessité de cet effort. Sur ce sujet, d'ailleurs, nous n'accepterons jamais, sans réagir avec la plus grande vigueur, vos tentatives de nous faire passer pour des conservateurs, défenseurs d'une seule classe.

Mme Denise Cacheux. Nous n'avons pas besoin de faire d'efforts : cela apparaît naturellement.

M. Clément Théaudin. C'est un constat.

M. Claude Labbé. Si je suis également l'élu des plus modestes électrices et électeurs de Meudon, ne croyez-vous pas que le

Premier ministre, M. Pierre Mauroy, est aussi l'élu d'un certain nombre de notables lillois ?

M. Jacques Godfrain. Très bien !

M. Claude Labbé. Nous sommes tous au même niveau dans cette assemblée, représentants de la nation et — je l'espère pour notre honneur commun de député — de toutes les catégories de Français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

N'entrez jamais dans ce débat, vous les socialistes en révolte contre un milieu qui vous a fait ce que vous êtes aujourd'hui : parfois grand bourgeois, parfois petit bourgeois ; parfois haut fonctionnaire, parfois petit fonctionnaire ; jamais prolétaire.

M. Jacques Godfrain. Très bien !

M. Claude Labbé. Croyez-vous qu'il suffise de décréter des mesures d'assistance, de transfert ou de ségrégation pour faire le bonheur des plus pauvres ? Si vous poursuivez votre travail de destruction des richesses — ce terme, s'agissant de la France, est noble — je vous dirai alors, comme Abraham Lincoln, que ce n'est pas en rendant les riches moins riches que vous rendrez les pauvres moins pauvres.

M. Antoine Gissinger. Très juste.

M. Claude Labbé. En fait, vous appauvrirez tout le monde. Vous savez bien que la richesse d'un pays est plus relative et fragile qu'on ne le pense. Il existe en effet fort peu de citoyens très riches et toute leur fortune rassemblée, pour spectaculaire qu'elle soit, n'est qu'une goutte d'or dans notre système économique.

Les classes moyennes, qui dominent encore dans un pays évolué comme le nôtre, constituent une valeur encore plus fragile qui ne résistera pas longtemps à la poursuite d'une politique qui les frappe de plein fouet, avec une progression constante et systématique, comme elle frappe toutes les autres catégories de Français.

Notre motion de censure s'adresse autant à vous qu'au peuple de France dont l'inquiétude grandit chaque jour. Une fois de plus nous prenons date, nous prenons acte et nous condamnons l'ensemble de votre politique.

Pour vous, accélérer ou ralentir la conduite de vos « réformes » n'est pas une vraie question ; l'essentiel c'est de tenir le volant. La machine socialiste roule. Est-elle en surchauffe, sur le point de dérailler, se trompe-t-elle de direction ? Cela ne semble guère retenir votre attention mais vous devriez comprendre que cela justifie notre inquiétude.

Comment dans un tel contexte alors que nos propositions ne reçoivent aucune suite, qu'aucune réponse n'est apportée à nos questions, que notre action se heurte à votre indifférence quand elle ne se heurte pas à votre intolérance...

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Claude Labbé. ... pouvez-vous feindre de vous étonner de notre motion de censure ?

Cela ne vous empêche pas de continuer à nous accuser — et c'est bien commode — de freiner la poursuite de vos mirifiques projets ; accusation dérisoire de la part de ceux qui détiennent un pouvoir total et parfois dominateur ! Accusation insupportable pour notre groupe !

Comment peut-on imaginer ou feindre d'imaginer que des hommes ou des femmes qui se réclament du gaullisme puissent jouer à qui-perd-gagne sur les malheurs de la France ?

Nous n'observons pas dans la délectation morose la poursuite d'une irrésistible dégradation. Nous ne constatons pas dans l'euphorie les derniers progrès du chômage et de l'inflation, qui sont significatifs.

Ce comportement tient à notre instinct, à notre vocation, à notre tradition. Il répond aussi à une inquiétude.

Qui sait vers quelles extrémités peut aller demain un peuple plongé dans une crise dont il verra mal l'issue ? Les exemples ne manquent pas de nations poussées à l'excès par les fautes de leurs gouvernants. Nous ne voulons pas reprendre un jour les rênes d'un pays égaré.

Les exemples ne manquent pas non plus de l'effort démesuré qu'il faut solliciter d'un peuple quand le déséquilibre économique atteint gravement un édifice dont la confiance est la pierre angulaire. Nous ne voulons pas être les héritiers de vos décombres.

M. Jacques Godfrain. Très bien !

M. Claude Labbé. On voudrait nous faire croire aujourd'hui que les Français ont voté une fois pour toutes aux mois de mai et de juin dernier, qu'ils vous ont accordé une sorte de blanc-seing définitif. Mais, depuis six mois, toutes les élections partielles montrent que l'opposition gagne souvent des sièges qui appartenaient à votre majorité. Nous n'en tirons pas de conclu-

sions excessives ou définitives ; mais nous observons que chaque jour voit sa manifestation, sa grève, ses banderoles, ses cortèges.

M. Clément Théaudin. N'importe quoi !

M. Claude Labbé. Ceux qui s'imaginaient que seul l'ancien pouvoir secrétait la revendication, l'insatisfaction, voire la colère, et qui croyaient au changement sont aujourd'hui sidérés.

M. Clément Théaudin. Il a tout perdu, même la mémoire !

M. Claude Labbé. C'est l'illustration du faible pouvoir que vous exercez sur les masses et du moigre crédit dans lequel on vous tient ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

La défiance — car notre motion de censure est une motion de défiance — dont nous témoignons à l'égard de votre politique n'est pas seulement l'affaire de l'opposition parlementaire, c'est la traduction d'une morosité, d'un désenchantement, des prémices de votre échec que le pays tout entier ressent aujourd'hui.

A l'heure où tous nos problèmes intérieurs paraissent devoir s'effacer un instant devant le drame d'un pays pour lequel nous éprouvons de l'attachement et de l'admiration, nous aurions pu décider de reporter cette motion de censure dans un geste de ralliement national.

M. Freddy Deschaux-Besaume. Il fallait le faire !

M. Claude Labbé. Mais comment ne pas condamner par la même occasion votre comportement à l'égard de la Pologne et le mépris dans lequel vous avez traité aujourd'hui les interventions de l'opposition ?

Plusieurs députés socialistes. Cinéma !

M. Claude Labbé. Au-delà des paroles et de l'expression lyrique qui cachent mal l'incohérence de votre position et la gêne dans laquelle les graves événements placent votre majorité, comment ne pas vous condamner aussi pour cela ? Votre attitude, vos intentions et vos actes, affirmés depuis plus de six mois, vont tous dans le sens du collectivisme, un « collectivisme à la française ». (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.) Votre coalition gouvernementale ne vous permet pas aujourd'hui de rassembler ceux qui, précisément, ne veulent pas que demain le vent glacé de Varsovie souffle sur la France. (Applaudissements sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.) Tant pis si cela vous gêne.

C'est sans doute sur ce point que notre censure nous paraît devoir être la plus sévère et la plus rigoureuse. C'est dans cet esprit que le groupe du rassemblement pour la République, qui l'a présentée avec le groupe Union pour la démocratie française, s'appête à la voter. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les députés, je rappelle à M. Labbé, qui a déploré l'absence de M. le Premier ministre, que je suis ministre délégué auprès du Premier ministre. Je lui fais en outre remarquer que cet après-midi, alors que M. le Premier ministre était présent, il y avait cinq députés de l'opposition en séance et que, quand il est parti, il n'y en avait plus qu'un !

M. Jean Proriot. C'était moi ! Mais le Premier ministre était parti depuis longtemps.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Voilà qui prouve, messieurs de l'opposition, que vous avez une bien piètre opinion de votre motion de censure.

M. Jean Valleix. Etes-vous professeur pour porter de tels jugements ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. M. Labbé répète à l'envi que cette nouvelle assemblée ne siège que depuis sept mois. Une simple opération arithmétique lui prouverait qu'il n'y a pas encore six mois qu'elle a été élue ! La précision est tout de même importante, à un mois près !

M. Claude Labbé. De toute façon, cela ne change rien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je note que M. Labbé est en contradiction complète avec M. Clément. Au nom du groupe Union pour la démocratie française, M. Clément nous a reproché des failles avec le parti communiste. Au nom du rassemblement pour la République, M. Labbé affirme que le parti communiste nous soutient à fond.

Je comprends fort bien que le R.P.R. et l'U.D.F. ne parviennent pas encore à accorder leurs violons mais ils auraient pu au moins tenter de le faire ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert Wagner. Accordez les vôtres !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Lorsque M. Labbé prétend que les propositions du groupe du rassemblement pour la République ne reçoivent aucune réponse, je me souviens que dans tous les débats de motion de censure, durant vingt-trois ans — et Dieu sait si j'en ai suivi ! — on nous opposait un mépris total ; les Premiers ministres, s'adressant uniquement à la majorité, tournaient le dos à l'opposition ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Vous étiez absents cet après-midi, messieurs de l'opposition ; vous êtes plus nombreux ce soir, car le vote approche. Je crains que vous ne prouviez une fois de plus que la motion de censure tombe en désuétude ; ce serait regrettable pour le Parlement.

Enfin, lorsque M. Labbé laisse entendre que M. le Premier ministre est l'élu des notables lillois, il fait fi du caractère secret du vote. Il y aurait bien des surprises si l'on percevait le secret de l'isoloir ! Mais il n'y en a pas eu au mois de juin.

M. Antoine Gissinger. Il y en aura bientôt !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Nous vous avons battus et bien battus. Il y a ici une majorité consciente, cohérente et un Gouvernement uni (Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) qui sait où il va. Voilà ce qui vous gêne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Michel Suchod.

M. Michel Suchod. Mes chers collègues, quelle dérision que ce débat provoqué par l'opposition.

M. Charles Miossec. Pourquoi y prenez-vous part ?

M. Jean-Louis Gosdoff. Que faites-vous de la démocratie ? Ce serait grave s'il n'y avait pas d'opposition !

M. Michel Suchod. ... au moment où la nation tout entière attend beaucoup de sa représentation nationale et où elle a le sentiment que la situation internationale est grave.

Peut-on réellement croire à la bonne foi de l'opposition quand on examine les trois chefs qu'elle invoque...

M. Hervé Vouillot. Elle n'a plus de chef ! (Sourires.)

M. Michel Suchod. ... pour justifier le dépôt de sa motion de censure. Le Gouvernement de Pierre Mauroy responsable du chômage ! Quelle dérision !

M. Antoine Gissinger. Il y a 400 000 chômeurs en plus !

M. Michel Suchod. Certes, le volume des demandeurs d'emploi a effectivement augmenté et on a passé le cap des deux millions de chômeurs. Mais prétendre que l'actuel Gouvernement est responsable de cette situation revient à tirer un trait sur ce qui s'est passé pendant les sept dernières années. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean Valleix. Vous allez remonter au déluge !

M. Claude Labbé. C'est l'héritage !

M. Michel Suchod. C'est l'héritage de la politique de redéploiement industriel conduite par la droite, de la fuite en avant dans le recours aux exportations. Cette constatation est confirmée par l'effondrement de l'emploi industriel en 1973 et 1980.

Demander au Gouvernement de Pierre Mauroy d'effacer en six mois les effets catastrophiques de cette politique relève de la mauvaise plaisanterie et montre le degré d'irresponsabilité et d'indépendance de la droite. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. François Grussenmeyer. Il l'avait promis !

M. Michel Suchod. Le premier représentant de cette droite, M. Barre, du haut de sa suffisance, conseillait aux entreprises, les fameux canards boiteux, de disparaître et se moquait des chômeurs, qu'il invitait à créer des emplois, comme jadis Marie-Antoinette invitait les affamés de Paris à manger de la brioche. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Est-il décent de censurer le Gouvernement pour l'accroissement du chômage quand on joue à visage découvert ce qu'il est convenu d'appeler « le troisième tour », en poussant le patronat à ne

procéder à aucune embauche, même quand elle serait impérieuse pour la vie de l'entreprise concernée ? (*Applaudissements sur les bancs socialistes et communistes.*)

M. François Fillon. C'est vous qui êtes indécents ! Vous n'avez jamais exercé de responsabilité !

M. Jacques Baumel. On n'a pas besoin de le pousser beaucoup.

M. le président. Mes chers collègues, dans ces débats de censure — c'est le troisième que je préside, depuis le début de la législation —, j'ai noté que le volume des interruptions augmentait au fur et à mesure que les députés présents dans l'hémicycle étaient plus nombreux à l'approche du moment du vote. Ces interruptions ne sont absolument pas indispensables et les derniers orateurs devraient pouvoir s'exprimer dans le calme.

M. Michel Suchod, excusez-moi de vous avoir interrompu ; poursuivez.

M. Michel Suchod. Le Gouvernement de Pierre Mauroy — deuxième chef d'accusation — responsable de l'inflation ? Quelle dérision ! Faut-il rappeler que l'évolution des prix à la consommation n'est pas marquée par une accélération particulière de l'inflation depuis le mois dernier ? Le Gouvernement a eu le grand mérite de contenir les prix sans procéder à des blocages importants, au moment même où l'attitude irresponsable de certains opposants, par des campagnes d'affolement et de dénigrement poussait, précisément, à la hausse des prix.

Il est nécessaire, me semble-t-il, de rappeler aux signataires de la motion de censure qu'ils n'ont pas censuré le gouvernement de M. Chirac en 1974 alors que l'inflation était de 15,2 p. 100, qu'ils n'ont pas censuré les gouvernements successifs de M. Barre alors que, sous le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing, les prix ont doublé.

Le Gouvernement de M. Pierre Mauroy responsable de la diminution du revenu des agriculteurs ? Quelle dérision ! La droite découvre brutalement la réalité de la crise agricole, en passant dans l'opposition, mais que faisait-elle depuis vingt ans...

M. Philippe Séguin. Vingt-trois !

M. Michel Suchod. ... si ce n'est précipiter le mouvement ? L'exode agricole, l'insuffisance des prix payés aux agriculteurs, la hausse du coût des consommations intermédiaires, l'accroissement de l'endettement des exploitations sont-ils apparus il y a six mois ?

Chacun sait bien que le projet de VIII^e Plan, qui a heureusement disparu dans les poubelles de l'histoire (*Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes*), avait de façon systématique programmé la disparition d'un million d'exploitations agricoles. Pour les faire disparaître, quel autre moyen y avait-il, en économie libérale, que de les ruiner ? Le texte du VIII^e Plan était, par-delà le langage technocratique, tellement clair que le Gouvernement a dû le retirer en décembre dernier, sur l'ordre exprès de M. Valéry Giscard d'Estaing. Depuis, il a disparu. On dit même que M. Michel Rocard n'a pas pu en trouver de copie !

Et il y a un an, jour pour jour, le 17 décembre 1980, lors de la séance de questions, nous entendions M. Barre nier la baisse du revenu des agriculteurs, qui se produit depuis bientôt sept ans, alors que ce revenu en pouvoir d'achat par exploitation a diminué de 5,1 p. 100 en 1974, de 3,1 p. 100 en 1978, de 6,4 p. 100 l'an dernier.

M. Jean Brocard. Pourquoi ne parlez-vous pas de 1976 par exemple ?

M. Michel Suchod. Où étaient l'an dernier les censeurs d'aujourd'hui ?

Le gouvernement de Pierre Mauroy serait source d'insécurité ! Sur la sécurité, le débat entre nous, la gauche, et vous, la droite, remonte à près de deux siècles. Nous avons la faiblesse de penser, comme jadis Victor Hugo, qui si l'on veut fermer une prison, il faut ouvrir une école. Nous avons la faiblesse de croire que lorsque les jeunes sans emploi en auront un, la sécurité de tous en sortira renforcée.

Alors pourquoi ce débat ? N'est-ce pas tout simplement une nouvelle opération d'obstruction parlementaire ?

M. Philippe Séguin. Oh !

M. Michel Suchod. N'est-ce pas la volonté de faire perdre son temps à la représentation nationale ?

M. Didier Chouat. Absolument !

M. Michel Suchod. Et je voudrais ici parler avec franchise.

M. Philippe Séguin. Enfin !

M. Michel Suchod. Je le ferai, monsieur Séguin, comme vous le faites parfois.

L'obstruction, nous l'avons pratiquée, mais nous l'avons pratiquée dans certains cas, lorsque les enjeux nous paraissaient à

nous, socialistes, si importants pour les Français qu'il fallait bien profiter de tous les moyens de la procédure parlementaire. J'en donnerai un simple exemple : le projet « Sécurité et liberté ».

Mais quand cette obstruction joue sur tous les textes, quand on constate que dans le débat de la décentralisation, dix jours et vingt-quatre séances ont été nécessaires pour examiner 923 amendements...

M. Philippe Séguin. Le Premier ministre a dit que c'était un débat exemplaire !

M. Michel Suchod. ... quand on constate que dans le débat sur les nationalisations, treize jours, trente-trois séances ont été nécessaires à l'examen de 1 438 amendements...

M. Jean Brocard. Et alors !

M. Michel Suchod. ... l'on est conduit à se poser des questions. On le fait d'autant plus que, vous le savez, messieurs de l'opposition, le Gouvernement souhaite accroître les pouvoirs du Parlement et dialoguer avec lui. Le Gouvernement a renoncé à utiliser l'article 49 de la Constitution sur le vote bloqué, par égard au Parlement.

M. Philippe Séguin. Mais pas l'article 38 !

M. Michel Suchod. Il a renoncé à utiliser l'article 49, alinéa 3, sur l'adoption des textes soumis à un vote de l'Assemblée.

M. Jean Brocard. Et l'article 38 ?

M. Jean Vallex. Et les ordonnances !

M. Michel Suchod. Pourquoi, face à ce Gouvernement, jouer l'obstruction parlementaire ?

Nous sommes à huit jours de la fin de la session et je constate qu'un certain nombre de projets sont encore en discussion : quatrième projet de loi de finances rectificative pour 1981, décentralisation, loi de finances pour 1982, mandat des membres des chambres d'agriculture, projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale, modification de l'ordonnance de juin 1945 sur le Conseil d'Etat, modération des loyers et enfin — je sais que vous souhaiteriez le voir repousser aux calendes grecques — dernière lecture du projet de loi sur les nationalisations. Dès lors nous sommes conduits à nous interroger légitimement.

Devant cette volonté, du reste irréaliste, de bloquer le travail du Parlement, nous en appelons aux Français. Car, monsieur Labbé, ...

Mme Denise Cacheux. Il n'est plus là !

M. Michel Suchod. ... les Français n'ont certes pas voté une fois pour toutes, mais reconnaissez, je vous en prie, qu'ils ont en tout cas voté pour cinq ans.

Monsieur le président, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste va repousser — je pense que vous l'auriez deviné — la motion de censure présentée contre le Gouvernement.

M. Pierre Mauger. Quelle déception !

M. Michel Suchod. Le groupe auquel j'appartiens souhaite que l'Assemblée puisse immédiatement après ce vote se remettre au travail sereinement, pour conduire, au-delà des péripéties de la censure, la session à son terme normal. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis six mois les Français ont eu déjà largement l'occasion de connaître et d'apprécier l'orientation de la politique du Gouvernement de la gauche. Certains électeurs qui, par dépit ou par lassitude, voire par négligence, avaient porté leurs voix sur François Mitterrand le 10 mai en lui permettant d'obtenir provisoirement la majorité, persuadés qu'ils étaient, dans leur naïveté, qu'une fois élu il ne respecterait pas tous les engagements inscrits dans le programme socialiste, commencent à rejoindre les 48 p. 100 de Français qui lui avaient refusé leur confiance et à manifester leur déception et leur inquiétude.

M. Antoine Gissinger. Très juste !

M. Francisque Perrut. Comment ne peut pas être légitimement inquiet quand on fait le point des mesures prises successivement pendant ces six mois à un rythme essouffant, comme si le Gouvernement craignait qu'à trop réfléchir on en vienne à ne pas les adopter ?

Prenons d'abord l'exemple du projet de loi de finances pour 1982. La présentation en a été séduisante. Il y avait, semble-t-il, beaucoup d'argent dans la cagnotte, mais le déficit budgétaire avoué est de près de 90 milliards de francs et doublera avant la fin de l'année prochaine, surtout si l'on y ajoute celui de

la sécurité sociale. Comment avoir confiance dans une telle gestion des finances de l'Etat ? Pour boucher un trou, il faudra en creuser un autre. Nous allons vivre dans la République des trous !

Mme Denise Cacheux. C'est un expert qui parle !

M. Francisque Perrut. Un maire d'une commune de France qui s'inspirerait de telles méthodes serait traduit devant la Cour des comptes ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Quant à la politique économique, elle tourne en rond dans un cercle vicieux. Elle se nourrit de contradictions. Vous affirmez sans cesse que vous voulez donner la priorité à la lutte contre le chômage et à la création d'emplois par la relance de l'économie, mais toutes les mesures que vous prenez vont en sens inverse. Vous augmentez les charges des entreprises.

M. Didier Chouat. C'est faux !

M. Francisque Perrut. Puis, pour remédier aux mauvais effets d'une telle politique, vous créez encore de nouvelles charges. Et l'on continue à tourner en rond.

A propos des ordonnances sociales, j'ai fait observer en commission des affaires culturelles, que si l'on mettait dans une colonne ce qui va coûter de l'argent et alourdir les charges, et, dans une autre, ce qui va dans le sens de l'expansion, il y aurait tout dans la première — réduction du temps de travail, avancement de l'âge de la retraite, création d'emplois, etc. — et rien dans la seconde. Ce n'est pas avec un tel déséquilibre qu'on améliorera la situation économique. On comprend aisément que le nombre de chômeurs ait pu déjà dépasser les 2 millions, en dépit des promesses qui avaient été faites.

Comment les entreprises pourraient-elles avoir confiance ? On fait appel à leur collaboration pour la relance économique, mais, d'un autre côté, on les « matraque » avec des charges nouvelles ? Il faut être logique !

Les nationalisations ? Parlons-en ! (*Ah ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Ce remède miracle doit permettre de tout arranger, en mettant toutes les grandes entreprises, tous les organismes bancaires et financiers entre les mains de l'Etat. Mais les Français savent-ils ce qu'elles vont leur coûter ? C'est un point qui a été passé sous silence au cours du débat.

M. Didier Chouat. On en a pourtant suffisamment discuté !

M. Francisque Perrut. Il faut dire aux Français que, capital et intérêt confondus, il en coûtera à chaque foyer fiscal 1 200 francs par an pendant quinze ans. (*Très bien ! sur plusieurs bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

Avec tout cet argent, combien d'emplois auraient pu être créés alors que les nationalisations, décidées pour des raisons idéologiques, n'en créeront aucun !

M. Charles Millon. Très bien !

M. Francisque Perrut. Une telle réforme était-elle urgente et indispensable ? On peut se le demander.

L'impôt sur le capital, voilà encore une nouveauté ! Il sera d'un rapport limité, mais il aura un effet négatif sur l'investissement chaque fois qu'il frappera les outils de production.

Quant à la décentralisation, que nous ne condamnons pas dans son principe, le dossier est vide et le restera tant que n'auront pas été définis les compétences et les moyens de financement. Le plus important reste à faire et l'on est en droit de se demander comment on évitera les excès d'une bureaucratisation à tous les niveaux.

Les mesures sociales sont bonnes quand elles tendent, par exemple, à aider les plus défavorisés. Mais en cela, elles ne font que poursuivre les actions engagées depuis de nombreuses années. Car, contrairement à ce qu'affirme trop souvent la majorité, la politique sociale en faveur des familles, des veuves, des handicapés, des personnes âgées, n'a pas commencé seulement le 10 mai.

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Francisque Perrut. Ce qui manque surtout, c'est un programme cohérent discuté par le Parlement. En fait de concertation, vous prenez par ordonnances des mesures importantes pour la réforme des conditions de travail, dont il n'est pas évident qu'elles auront un effet bénéfique sur notre économie. Ce serait plutôt le contraire.

Pour la politique agricole, le collectif budgétaire qui fait suite à la conférence annuelle prévoit 5,556 milliards de crédits alors que les organisations agricoles en attendaient 9 milliards. Et encore faut-il rétablir la vérité : 2,7 milliards de francs seulement proviennent du budget de l'Etat. Le reste sera, tout simplement, puisé dans la caisse du Crédit agricole. Cet argent,

qui appartenait déjà en partie aux agriculteurs, aurait pu servir à des financements, à des investissements, à des prêts. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Pourquoi l'Etat se permet-il d'en disposer ? Alors que le Président de la République s'était engagé à rééquilibrer les revenus des agriculteurs par rapport à ceux des travailleurs des autres branches professionnelles, des aides ponctuelles sont prévues pour les plus petits. C'est que maintenant, dans l'optique de la lutte des classes, on va séparer les agriculteurs en mettant d'un côté les petits, d'un côté les gros, afin de les monter les uns contre les autres. Or l'agriculture est un tout ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Le Gouvernement entend créer des offices, mot magique qui doit résoudre tous les problèmes. Ainsi, tout sera réglementé, tout sera socialisé ! Vous allez en créer pour les fruits et légumes, le lait, la viande, le vin.

Les producteurs de vins d'appellation d'origine contrôlée, que je connais bien, n'en ont pas besoin. Il y a longtemps qu'ils ont su se doter d'une réglementation propre !

M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset. Très bien !

M. Francisque Perrut. Grâce à leurs efforts et à leur esprit d'initiative, ils font rentrer des milliards en devises dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. Francisque Perrut. Ils n'attendent rien des offices !

Ce tour d'horizon n'est pas exhaustif. Il y aurait beaucoup de choses à dire, par exemple, sur la sécurité des personnes et des biens. Mais il suffit à montrer pourquoi le groupe Union pour la démocratie française ne peut cautionner une telle politique néfaste pour l'avenir de la France, pour son économie, pour ses libertés. C'est la raison pour laquelle il votera la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. En vous écoutant, monsieur Perrut, j'ai eu un sentiment d'irréalité. (*Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*) Déjà, lorsque M. Clément a invoqué M. Antoine Pinay comme sauveur, j'ai été surpris que l'U. D. F. n'ait pas d'autre leader à proposer et qu'elle soit en proie à une telle nostalgie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

J'apprécie votre talent, monsieur Perrut, même s'il est archaïque. Je vous conseillerais toutefois de lire le compte rendu du débat de 1847 sur le travail des enfants de moins de sept ans.

M. Roger Corrèze. Nous n'avons pas à recevoir de leçons de vous !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. On y retrouve des arguments qui rappellent étrangement ceux que vous avez utilisés aujourd'hui.

M. Jean-Louis Goaduff. N'insultez pas les députés !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Pour la droite de l'époque, interdire le travail des enfants de moins de sept ans, c'était ruiner les entreprises, c'était porter atteinte à la famille, c'était porter atteinte à la liberté. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Sans que je veuille vous mêler à des événements récents, je vous indique que l'homme qui développait ces arguments s'appelait de Broglie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le président, au nom du groupe Union pour la démocratie française, je demande une suspension de cinq minutes pour protester contre les propos absolument scandaleux que vient de prononcer M. le ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mon cher collègue, excusez mon formalisme, mais je suppose que votre protestation prendra la forme d'une réunion de votre groupe puisque c'est le seul motif réglementaire pour lequel vous pouvez demander une suspension de séance. (*Sourires.*)

M. Jean Brocard. Oui, monsieur le président.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis six mois, le Gouvernement et sa majorité à l'Assemblée nationale ont engagé d'importantes réformes de structure qui s'inscrivent pleinement dans la politique de changement pour laquelle la majorité du peuple français s'est démocratiquement prononcée.

Le Parlement aura, au terme de la session, accompli un travail législatif qui marque une rupture significative avec la politique des gouvernements précédents.

Sous le précédent septennat le Parlement était appelé à voter des aides multiples aux grandes sociétés multinationales et à organiser le financement public au service exclusif d'une politique contraire à l'intérêt national.

Depuis six mois, le Parlement a été appelé à adopter des mesures budgétaires créatrices d'emplois et donnant des moyens nouveaux pour les équipements sociaux.

Des sociétés industrielles et l'essentiel du système bancaire et financier seront nationalisés à la fin de 1981.

Les députés communistes, au cours des précédentes législatures, étaient intervenus fréquemment pour abaisser l'âge ouvrant droit à la retraite, pour réduire la durée hebdomadaire du travail, améliorer la formation professionnelle des jeunes ou lutter contre l'extension du travail intérimaire.

La droite refusait systématiquement ces mesures qui s'inscrivent au premier rang des revendications syndicales, et en entendant M. Labbé et M. Perrut j'ai constaté sans surprise qu'elle persistait !

La mise en œuvre de ces réformes qui améliorent concrètement les conditions de vie des travailleurs deviendra une réalité au début de l'année prochaine.

En matière de démocratie et de libertés, l'orientation nouvelle permet d'assurer la garantie des droits existants, qu'il s'agisse, par exemple, du droit de grève, de l'interdiction des écoutes téléphoniques ou des libertés individuelles et de l'extension des droits des assemblées élues.

Un mouvement de réforme concernant la démocratisation de la vie économique, sociale et politique de la France est engagé. Le changement doit se poursuivre en 1982 pour répondre à la volonté clairement exprimée par notre peuple.

En déposant une motion de censure, la droite voudrait casser ce processus.

M. Jean Natiez. Tout à fait !

M. Jacques Brunhes. Par leur voix, ce sont les titulaires de grosses fortunes qui envoient clandestinement des capitaux à l'étranger qui veulent censurer le Gouvernement.

M. Philippe Séguin. Et qui envoient des vivres en Pologne !

M. Jacques Brunhes. Ce sont les patrons qui n'ont cessé d'opposer des fins de non-recevoir aux revendications salariales dans les entreprises, tout en exigeant de nouveaux privilèges fiscaux de l'Etat et des aides, qui veulent censurer le Gouvernement !

Ce sont ces dirigeants de grandes entreprises qui tentent de faire croire aux P.M.I. que leur sort est lié, alors que les entreprises moyennes ont tout à gagner à l'extension du secteur public et à la nationalisation du secteur bancaire, pour une réorientation des crédits en fonction d'un aménagement équilibré de l'activité économique.

Le vote sur la motion de censure permettra de décompter dans cette assemblée quels sont ceux qui refusent l'instauration en France de nouveaux rapports sociaux et l'avancée vers l'élargissement de la démocratie à tous les niveaux.

Certes, la situation économique et sociale demeure préoccupante. Le chômage frappe plus de deux millions de personnes, la hausse des prix réduit la consommation populaire et freine la relance de l'activité économique. La solution de ces problèmes est pour nous la priorité des priorités. Le Gouvernement et sa majorité doivent s'employer à amplifier leur action pour répondre à ces préoccupations majeures.

En aucun cas on ne saurait admettre que le chômage est une fatalité ni accepter pour des années le maintien de cette aberration économique, sociale et humaine que représente l'inactivité de deux millions de travailleurs.

Mais la politique du changement ne peut rayer d'un trait l'énorme passif des gâchis matériels et humains que la nouvelle majorité a trouvés en arrivant à la direction de l'Etat. D'autant que la droite, par son obstruction parlementaire, et le C. N. P. F., par sa politique à la direction des grandes entreprises, continuent à jouer la politique du pire, à multiplier les obstacles pour empêcher la mise en œuvre du renouveau.

Pour notre part, nous députés communistes, nous sommes engagés sans réserve dans la politique nouvelle qui ne semble guère vous intéresser, messieurs de la droite !

Le bilan appréciable de six mois de législature, nous souhaitons contribuer, par nos propositions et par nos votes, à le renforcer durablement.

M. Roger Corrèze. Solidarité !

M. Jacques Brunhes. C'est dire que, dans cette action pour réussir la relance économique et le changement, les députés communistes, qui laisseront la droite voter seule sa motion de censure, prendront toute leur part. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard, pour un rappel au règlement.

M. André Soury. Ça recommence !

M. Jean Brocard. Monsieur le président, je vous remercie d'avoir, tout à l'heure, accepté ma demande de suspension de séance de cinq minutes.

Au cours de cette suspension, le groupe Union pour la démocratie française s'est réuni et je veux, très brièvement, faire part à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, qui était à l'origine de ma demande, des conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

Monsieur le ministre, jusqu'alors, nous pensions que la technique de l'amalgame était réservée à des partis et à des régimes que l'on qualifie de totalitaires. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)* Or quelle ne fut pas notre stupéfaction de vous entendre assimiler les propos, ô combien équilibrés, ô combien justifiés de notre collègue Francisque Perrut à d'autres, sortis de leur contexte, que vous avez tirés d'un discours datant du milieu du siècle dernier.

M. Christian Pierret. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean Brocard. Votre attitude était peu digne d'un ministre chargé des relations avec le Parlement, et nous osons espérer qu'il ne s'agit là que d'un effet de micro, ou d'un écart de langage fort regrettable.

Seulement, monsieur le ministre, nous constatons que ces écarts vous deviennent coutumiers...

M. Pierre Mauger. Ce sont de grands écarts. *(Sourires.)*

M. Jean Brocard. ... car, quelques instants auparavant, vous vous étiez permis de juger l'absence en séance de certains de nos collègues.

Or, vous le savez bien, ils étaient pour la plupart en train de proclamer leur attachement à la liberté devant les ambassades d'Afghanistan et d'Union soviétique.

De nombreux députés socialistes. Et le Chili ?

M. Jean Brocard. Monsieur le ministre, nous souhaitons que l'incident soit clos. Mais de grâce, respectez les orateurs, quelle que soit leur place dans cet hémicycle ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Plusieurs députés socialistes. Et Pinochet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Brocard, je représente ici le Gouvernement, qui a dû subir un déluge d'accusations absolument étonnant.

Si vous aviez été là tout à l'heure, vous auriez entendu dire que le Premier ministre ne connaît rien à l'agriculture...

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... qu'il ne connaît rien à l'économie...

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... bref, qu'il est absolument insignifiant.

Après ces affirmations, je m'étonne d'une telle réaction de votre part devant un simple rappel historique. J'ai parlé de 1847. J'aurais pu évoquer d'autres époques. J'ai simplement dit que certains états d'âme de l'opposition en rappelaient étrangement d'autres. Ce n'est pas de ma faute si vous rappelez des temps anciens !

Je suis ici pour défendre le Gouvernement, mais aussi pour défendre les droits du Parlement. Quand on a tout à l'heure reproché au Premier ministre de ne pas être présent, il était tout à fait normal que je relève qu'il n'y avait en séance que cinq députés de l'opposition.

Vous me connaissez depuis quelque temps déjà. Vous savez que j'ai le plus grand respect pour le Parlement. Je ne retire absolument rien à mes propos qui sont véritablement de l'eau de rose à côté de ceux qui ont été tenus par certains membres de l'opposition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Pierre-Charles Krieg. Vous devriez vous retenir de temps en temps !

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre N.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mme et MM. les secrétaires non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc Mme et MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « pour ».

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-trois heures cinquante.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le deuxième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

La séance est suspendue. Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante, est reprise le jeudi 17 décembre 1981, à zéro heure dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure	244
Pour l'adoption	151

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. J'avoue que ce résultat comble de joie le Gouvernement, car un vote n'est jamais acquis d'avance. (Sourires.) Je remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle fait au Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gabriel Kasperoff. Vous avez raison, monsieur le ministre. Un jour, vous serez déçu !

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1982

Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 16 décembre 1981.

Monsieur le Président,

J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1982.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 12 décembre 1981.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en deuxième lecture, de ce projet de loi.

La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Mes chers collègues, la commission des finances a examiné cet après-midi le rapport que j'ai l'honneur de présenter sur la deuxième lecture du projet de loi de finances pour 1982.

Pour la clarté de nos débats, je crois que l'on peut résumer les propositions qu'elle vous soumet de la façon suivante :

Pour un certain nombre d'articles, il s'agit de revenir au texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture ; pour un certain nombre d'autres, d'adopter des textes additionnels, votés par le Sénat, ou des textes votés par l'Assemblée nationale, amendés par le Sénat ; pour d'autres articles enfin, de revenir au texte de l'Assemblée nationale, tout en retenant certains amendements du Sénat.

Les propositions que j'ai été amené à présenter à la commission des finances, qui les a adoptées, résultent — je me dois de le souligner — des travaux de la commission mixte paritaire qui s'est réunie hier au Sénat. Certes, celle-ci n'a pas abouti à un texte en raison d'oppositions fondamentales résultant de l'existence de majorités politiques différentes dans les deux assemblées, mais je tiens à souligner ici que les sept heures de discussion qui ont eu lieu entre sénateurs et députés ont tout à la fois témoigné de la volonté de dialogue des deux assemblées et de l'enrichissement que ce dialogue apporte à l'élaboration de textes aussi complexes que ceux qui composent une loi de finances.

J'ai tenu, tout au long des débats de la commission mixte paritaire, à rechercher avec nos collègues sénateurs les points d'accord les plus nombreux possibles et je rends hommage à l'esprit de dialogue dont ont fait preuve, à cet égard, tout particulièrement le président Bonnefous et mon collègue le rapporteur général Blin. Sans jamais renoncer, naturellement, à nos convictions politiques, nous nous sommes efforcés de rapprocher nos points de vue autant qu'il était possible, et je pense que nous avons, de ce fait, témoigné de la valeur particulière de la démocratie parlementaire.

M. Parfait Jans. Quelle gentillesse !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je ne veux pas ici énumérer la totalité des points sur lesquels nous avons pu nous entendre. Je voudrais cependant insister sur un certain nombre d'entre eux, plus particulièrement significatifs :

Un texte de moralisation — c'est peut-être le cas de le dire — concernant le cas du concubinage noir et à l'article 3 ;

Un amendement concernant certains usufruits et notamment les usufruits légaux, à l'article 5 ;

Un amendement sur les bons anonymes à moins d'un an, à l'article 10 ;

Un amendement concernant la demi-part supplémentaire accordée à certains contribuables âgés, à l'article 11 ;

Un amendement sur les frais de congrès, à l'article 14 ;

L'ensemble de l'article 16 bis, concernant le taux des redevances communales et départementales des mines ;

L'article 16 ter, concernant la redevance communale des mines sur le charbon ;

L'essentiel de l'article 24, qui concerne la taxe sur les appareils automatiques ;

L'article 25 bis A, sur les vins d'appellation d'origine contrôlée ;

L'article 26 bis, qui institue une taxe en faveur des communes sur les gazoducs ;

L'article 31, relatif au dégrèvement de certains carburants à destination de l'agriculture ;

L'article 65 ter nouveau, concernant la modulation des abattements facultatifs que peuvent instituer les conseils municipaux sur la valeur locative pour le calcul des bases de la taxe d'habitation ;

L'article 67 bis, qui majore de façon très significative les limites prévues pour l'application du régime d'imposition dit du « réel simplifié » ;

L'article 70, relatif aux avantages fiscaux pour les économies d'énergie ;

L'article 71, qui porte sur le régime fiscal de certaines locations meublées ;

La première partie de l'article 75, qui porte sur la mise au nominatif des titres ;

Le I de l'article 83, relatif à la commission départementale de conciliation ;

L'article 87 bis A, sur la dotation spéciale attribuée aux communes pour le logement des instituteurs ;

L'article 88, sur les redevances pesant sur les exploitants des installations nucléaires de base ;

L'article 90, relatif à l'article 544.1 du code de la sécurité sociale, portant sur les enfants handicapés ;

L'article 93, qui traite de l'établissement public foncier de la métropole lorraine ;

L'article 94, enfin, qui traite de la taxe de séjour dans les communes touristiques ou thermales.

Je crois qu'il était nécessaire de procéder à cette longue énumération pour marquer la richesse des travaux de la commission mixte paritaire et l'ampleur des accords qui ont pu être obtenus au cours de ses délibérations.

Comme nous en avons pris l'engagement auprès de nos collègues sénateurs, la quasi-totalité des points sur lesquels la commission mixte paritaire avait pu se mettre d'accord ont été scrupuleusement repris par la commission des finances, qui témoigne ainsi à la fois de la considération qu'elle porte à la Haute Assemblée et du désir qui l'anime de favoriser, chaque fois que cela est possible, le dialogue démocratique avec toutes les sensibilités politiques.

Certes, sur l'impôt sur les grandes fortunes ; sur des dispositions telles que le plafonnement du quotient familial ou l'indexation sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers, nous avons maintenu les positions que la majorité élue le 10 mai dernier considère comme faisant partie de l'application de son programme ou relevant des nécessités économiques et budgétaires. Il est clair que nous assumons pleinement nos responsabilités politiques. Il me plaît cependant de souligner que nous pouvons avoir des débats qui reflètent le dialogue démocratique auquel nous sommes tous attachés.

Telles sont, mes chers collègues, les très brèves indications globales que je voulais vous présenter, me réservant d'expliquer les positions de la commission des finances au fur et à mesure de la discussion des articles et des amendements qui y sont rattachés.

Enfin, je me dois de vous indiquer que la commission des finances vous demande d'adopter le texte du projet de loi de finances pour 1982 tel qu'il ressort de ces délibérations. Fruit d'un travail considérable des deux assemblées, d'une qualité remarquable sur le plan technique et d'une réelle portée en termes de réforme, il marque une étape nouvelle dans la voie du changement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Monsieur le président, après l'excellent rapport de M. Pierret, je souhaite que l'Assemblée aborde le plus tôt possible la discussion des articles.

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, en vertu de l'article 91, alinéa 9, du règlement, je demanderai, pour demain matin, neuf heures quinze, la réunion de la commission des finances, afin qu'elle puisse achever l'examen des amendements.

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles pour lesquels les deux assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique est de droit dans le texte du Sénat.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Raymond Forni et plusieurs de ses collègues une proposition de loi organique tendant à modifier l'article 16 de l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique sur le conseil supérieur de la magistrature.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 618, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Christian Pierret un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1982, modifié par le Sénat (n° 610).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 617 et distribué. J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission « ad hoc » chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Paul Bladt, député (n° 608).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 619 et distribué.

— 5 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI
ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi adopté par le Sénat portant validation d'inscriptions d'étudiants dans les unités pédagogiques d'architecture.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 615, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi adopté par le Sénat modifiant l'article 7 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires et portant dispositions diverses concernant le principe d'égalité d'accès aux emplois publics.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 616, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de finances pour 1982, n° 610 (rapport n° 617 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique.

Eventuellement, suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de finances pour 1982, n° 610 (rapport n° 617 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981, n° 600 (rapport n° 605 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Vote sans débat du projet de loi, n° 488, 1° autorisant la ratification d'un accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la République du Zimbabwe ; 2° autorisant l'approbation d'un accord interne entre les Etats membres de la Communauté économique européenne, modifiant l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté signé le 20 novembre 1979 (rapport n° 591 de M. Guy Vadepied, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 81, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal sur la formation en vue du retour et de l'insertion dans l'économie sénégalaise des travailleurs ayant émigré temporairement en France (rapport n° 570 de M. Maurice Adevah-Pœuf, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 106, autorisant l'adhésion au protocole à la Convention du 19 mai 1956 relative au contrat de transport international de marchandises par route (C. M. R.) (rapport n° 573 de M. Pierre Raynal, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion des conclusions du rapport, n° 402, de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 238) de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête pour faire toute la lumière sur les activités du service d'action civique (S. A. C.) et pour déterminer les complications dont il a pu bénéficier à tous les niveaux (M. Alain Hauteœur, rapporteur) ;

Eventuellement, suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 563) relatif aux droits, libertés et responsabilités des communes, des départements, des régions et des territoires d'outre-mer (rapport n° 595 de M. Alain Richard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 611, relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 615, portant validation d'inscriptions d'étudiants dans les unités pédagogiques d'architecture ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 468, modifiant l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat (rapport n° 614 de M. Michel Sapin, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 17 décembre 1981, à zéro heure vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

M. Louis Robin a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Louis Robin et plusieurs de ses collègues tendant à modifier certaines dispositions du code du service national (n° 589).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Pierre Messmer a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean Seiflinger et plusieurs de ses collègues relative aux régimes locaux de retraite du personnel communal (n° 502).

M. Edmond Garcin a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean Jarosz et plusieurs de ses collègues relative à la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement public (n° 516).

M. Charles Millon a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. André Rossinot tendant à compléter l'article L. 164-9 du code des communes relatif à la dissolution des districts (n° 550).

M. Jean Foyer a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Médecin tendant à l'attribution de bonifications d'ancienneté aux agents titulaires de l'Etat ayant accompli antérieurement à leur titularisation des services civils en qualité d'auxiliaire, de temporaire ou de contractuel dans les administrations de l'Etat, les collectivités locales ou les établissements publics de l'Etat (n° 551).

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA MODÉRATION DES LOYERS

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 16 décembre 1981 et le Sénat dans sa séance du mardi 15 décembre 1981, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Roger Rouquette. Amédée Renault. Alain Richard. Jean-Pierre Santa Cruz. Pascal Clément. Jean Tiberi. Daniel Le Meur.	MM. Guy Malandain. Freddy Deschaux-Beaume. Maurice Briand. Michel Sapin. Michel d'Ornano. Philippe Séguin. Edmond Garcin.

Sénateurs.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Léon Jozeau-Marigné. Paul Pillet. Robert Laucournet. Roland du Luart. Jacques Larché. Félix Ciccolini. François Collet.	MM. Marcel Rudloff. Paul Girod. M ^{me} Cécile Goldet. MM. Germain Authié. Louis Virapoullé. Charles Lederman. Mare Bécam.

Commission « ad hoc » chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 608).

BUREAU

Dans sa séance du mercredi 16 décembre 1981, la commission a nommé :

Président : M. François Massot.
Vice-présidents : MM. Louis Odru, Philippe Séguin.
Secrétaires : MM. Pascal Clément, Paul Duraffour.

Bureau de commission.

Dans sa séance du mardi 15 décembre 1981, la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées a nommé :

Secrétaire : M. Robert de Caumont.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

3^e Séance du Mercredi 16 Décembre 1981.

SCRUTIN PUBLIC A LA TRIBUNE (N° 204)

Sur la motion de censure déposée par M. Labbé et cinquante-deux de ses collègues en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution. (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure..... 244

Pour l'adoption..... 151

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Alphandery. Anquer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Barnier. Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Bergelin. Bigéard. Birraux. Bizet. Blanc (Jacques). Bonnet (Christian). Bouvard. Branger. Brial (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro. Cavaillé. Chaban-Delmas. Charié. Charles. Chasseguet. Chirac. Clément. Colnat. Cornette. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Daillet. Dassault. Debré. Delatre. Delfosse. Deniau. Deprez. Desanlis. Dousset. Durand (Adrien). Durr. Esdras. Falala. Fèvre. Fillon (François).	Flosse (Gaston). Fontaine. Fossé (Roger). Fouchier. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin. Geng (Francis). Gengenwin. Gissingier. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer. Guichard. Haby (Charles). Haby (René). Hamel. Hamelin. Mme Harcourt (Florence d'). Harcourt (François d'). Mme Hauteclouque (de). Hunault. Inchauspé. Julla (Didier). Kasperelt. Koehl. Krieg. Labbé. La Combe (René). Lafleur. Lanelen. Lauriol. Léotard. Lestas. Ligot. Lipkowski (de). Madelin (Alain). Marcellin. Marcus. Marette. Masson (Jean-Louis).	Mathieu (Gilbert). Mauger. Maujoui du Gasset. Mayoud. Médecin. Méhaignerie. Messmin. Messmer. Mestre. Mieaux. Millon (Charles). Miossec. Mme Missoffe. Mme Moreau (Louise). Narquin. Noir. Nungesser. Ornano (Michel d'). Perbet. Péricard. Pernin. Perrut. Petit (Camille). Pinte. Pons. Préaumont (de). Proriot. Raynal. Richard (Lucien). Rigaud. Rocca Serra (de). Rosslot. Sablé. Santoni. Sautier. Sauvaigo. Séguin. Seitlinger. Soisson. Stasi. Stira. Tiberl. Touban. Tranchant. Valleix. Vivien (Robert-André). Vuillaume. Wagner. Weisenhorn. Wolff (Claude).
---	---	--

Ont délégué leur droit de vote.

(Application de l'ordonnance n° 58-1086 du 7 novembre 1958.)

MM. Ansquer à M. Aubert (Emmanuel). Barre à M. Mestre. Bégault à M. Alphandery. Bizet à M. Corrèze. Blanc (Jacques) à M. Clément. Branger à M. Sergheraert. Brial (Benjamin) à M. Cornette. Briane (Jean) à M. Baudouin. Caro à M. Bouvard. Cavaillé à M. Couve de Murville. Chaban-Delmas à M. Tranchant. Charié à M. Falala. Charles à M. Foyer. Chasseguet à M. Gascher. Chirac à M. Labbé. Cointat à M. Galley (Robert). Cousté à M. Bergelin. Dassault à M. Debré. Delatre à M. Fillon (François). Deniau à M. Goasduff. Desanlis à M. Deprez. Durr à M. Grussenmeyer. Esdras à M. Proriot. Flosse (Gaston) à M. Frédéric-Dupont. Fontaine à M. Hunault. Fossé (Roger) à M. Godefroy (Pierre). Fouchier à M. Brochard (Albert). Fuchs à M. Barrot. Gastines (de) à M. Gissingier. Gengenwin à M. Dousset. Goulet à M. Godfrain (Jacques). Haby (Charles) à M. Bas (Pierre). Haby (René) à M. Lancien. Hamelin à M. Kasperelt. Mme Harcourt (Florence d') à M. Guichard. M. Harcourt (François d') à M. Hamel.	Mme Hauteclouque (de) à M. Méhaignerie. MM. Inchauspé à M. Krieg. Julla (Didier) à M. Marette. Koehl à M. Geng (Francis). Lafleur à M. La Combe (René). Lauriol à M. Marcus. Léotard à M. Brocard (Jean). Ligot à M. Lestas. Madelin (Alain) à M. Sautier. Marcellin à M. Bonnet (Christian). Masson (Jean-Louis) à M. Mauger. Mathieu (Gilbert) à M. Messmin. Mayoud à M. Maujoui du Gasset. Médecin à M. Lipkowski (de). Micaux à M. Fèvre. Missoffe à M. Messmer. Moreau (Louise) à M. Perrut. MM. Narquin à M. Miossec. Noir à M. Barnier. Perbet à M. Nungesser. Péricard à M. Pinte. Pernin à M. Durand (Adrien). Petit (Camille) à M. Raynal. Pons à M. Préaumont (de). Rossinat à M. Millon (Charles). Sablé à M. Gantier (Gilbert). Santoni à M. Rocca Serra (de). Sauvaigo à M. Séguin. Seitlinger à M. Delfosse. Soisson à M. Ornano (Michel d'). Stasi à M. Daillet. Stira à M. Gaudin. Touban à M. Tiberl. Vivien (Robert-André) à M. Valleix. Vuillaume à M. Richard (Lucien). Weisenhorn à M. Wagner. Wolff (Claude) à M. Rigaud.
---	--

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R. P. R. (87) :

Pour : 86 ;
N'a pas participé au scrutin : 1 : M. Sprauer.

Groupe U. D. F. (62) :

Pour : 62.

Non-inscrits :

Pour : 3 : MM. Branger, Fontaine, Hunault.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 16 décembre 1981.**

1^{re} séance : page 4967 ; 2^e séance : page 4989 ; 3^e séance : page 5017.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 25, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15
Codes.	Titres.	France.	France.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone } Renseignements : 575-62-31
33	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	TELEX 201176 F DIRJO - PARIS
Sénet :				
05	Débats	84	204	
09	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)